

Chimay, le 7 décembre 2007.

ARRETE DE POLICE

Le Bourgmestre,

Vu la demande introduite le 1^{er} décembre 2007, par Monsieur Sébastien Brison, rue de la Fontaine 75 6460 Salles, sollicitant l'autorisation de placer un container sur un petit chemin situé entre l'habitation de Monsieur Brison et l'habitation de Mr et Mme Tesmer, les 15 et 16 décembre 2007.

Vu la Loi Communale;

ARRETE:

Art.1 – La circulation des véhicules (excepté circulation locale) sera interdite dans la rue de la Fontaine à Salles sur la portion de voirie comprise entre l'habitation de Monsieur Brison et celle de Mr et Mme Tesmer, les 15 et 16 décembre 2007, pour le placement d'un container sur la voie publique.

Art.2 - La signalisation adéquate sera apposée par les soins de la Ville.

Art.3 - Les contrevenants aux dispositions du présent arrêté seront punis des peines de police.

Art.4 - Le présent arrêté sera publié conformément à l'article 112 de la loi communale.

Le Bourgmestre,